

Bonjour,

A l'occasion de..., vous avez diffusé une photo représentant ... sur votre site. Vous pourrez retrouver la page concernée à cette adresse : <http://www.blabla.fr>

Je suis l'auteur de cette photo. Vous pouvez la retrouver sur ma galerie personnelle, publiée à une date antérieure à votre diffusion : <http://www.blablaba.fr>.

Je n'ai jamais été contacté par vous pour l'utilisation de cette photo, et n'en ai jamais donné mon accord. Pourtant, elle est protégée par une licence qui interdit tout usage commercial, comme cela est clairement mentionné sur la page où cette photo a été trouvée. Vous ne pouviez donc ignorer que cette photo était protégée.

D'ores et déjà, je vous demande de faire le nécessaire pour que cette diffusion cesse, et que cette photo soit retirée de votre site internet.

D'autre part, je souhaite le règlement des droits patrimoniaux concernant l'utilisation de cette photo. D'après le barème de l'Union des Photographes Créateurs (http://www.upp-auteurs.fr/DOCS/bareme_upc2009.pdf), le tarif normal est de XXXX..

Notez également que le code de la Propriété intellectuelle prévoit une surfacturation de 100 % lorsque la mention de la paternité est absente, ou erronée. Par ailleurs, comme le mentionne le barème de l'UPP, l'usage veut que ces barèmes soient également doublés en cas de "contre-façon" de la photo, et notamment de sa reproduction sans autorisation.

Vous trouverez en pièce jointe la capture d'écran du site. Pour ce qui me concerne, je souhaite évidemment un règlement à l'amiable, avec un versement a posteriori de mes droits patrimoniaux.

Merci de m'indiquer à qui je dois m'adresser afin de régler ce litige le plus simplement possible.

Cordialement,

Emmanuel Prouvez